



CHARTRE ETHIQUE

Entre le CGCVL
et l'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Cette Charte lie tous les représentants de l'industrie pharmaceutique participant au financement des FMC du Collège.

- Le représentant de l'industrie pharmaceutique n'intervient ni dans le choix des thèmes de FMC ni dans le choix des experts intervenants.
- Il s'engage à ne pas être présent dans la salle de conférence. Dans cette même salle aucun affichage publicitaire ne sera autorisé.
- Les éventuels stands publicitaires ou d'informations pharmaceutiques seront regroupés à l'extérieur de cette salle sur une plate forme commune.
- Aucun échantillon de produit remboursable ne pourra être distribué.
- Les laboratoires s'engagent à mettre à la disposition des participants les RCP des médicaments concernés.
- Le collège s'engage à ne pas utiliser l'argent ainsi collecté à d'autres fins que la FMC et le fonctionnement du collège.